



SAINT-MARTIN VALMEROUX

Mairie de Saint-Martin Valmeroux

13, Rue du Baillage

15140 SAINT MARTIN VALMEROUX

Téléphone : 04 71 69 20 32

Messagerie: mairie.saint-martin-valmeroux@wanadoo.fr

St Martin Valmeroux, le 24 Août 2026

Chers Collègues,

Vous êtes conviés à une réunion du Conseil Municipal de la commune de St Martin Valmeroux qui aura lieu :

Le lundi 7 septembre 2026 à 18h30
Salle des délibérations à la Mairie

Au cours de cette assemblée, les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour :

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Approbation de l'ordre du jour de la séance précédente
- 3- Vérification des éventuels conflits d'intérêts au regard de l'ordre du jour
- 4- Retour sur les échanges de l'été avec les services de l'Etat et notamment avec Mme la Sous-Préfète de Mauriac: rapporteur B. ANDRIEU
- 5- Bilan d'étape sur la gestion du dossier de l'eau : gestion de la saison estivale et projet de syndicat de production d'eau: communication de Rémi BESSON
- 6- Bilan des festivités estivales points forts- points faibles: communication de Anthony BROUSSE et Marie Laure GLADINES (absente remplacée par B. ANDRIEU)
- 7- Préparation de la rentrée scolaire: communication de Yveline MARONNE et Emmanuelle TEISSEDE
- 8- Lancement des travaux de surfaces en centre bourg: communication de Patrick GRAS
- 9- Rénovation de la chair de l'Église demande de subventions: rapporteur Bernard ANDRIEU
- 10- Vente d'un immeuble communal à destination actuelle de garage automobile : rapporteur Hubert JOANNY
- 11- Attribution de subventions aux associations d'intérêt communal et au comice agricole de Salers rapporteur Anthony BROUSSE
- 12- Validation du tableau des emplois communaux ; rapporteur Bernard ANDRIEU
- 13- Décision budgétaire modificative n°1: rapporteur Bernard ANDRIEU
- 14- Suspension du versement de l'indemnité d'élue à une élue éloignée de l'activité municipale pour quelques mois : rapporteur Bernard ANDRIEU
- 15- Questions diverses

Les rapports de présentation de chacune des affaires vous parviendront dans les prochaines heures.

Recevez, chers collègues, mes meilleures salutations.

Le Maire

B. ANDRIEU

COMMUNE
DE SAINT MARTIN VALMEROUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six le sept septembre Conseil Municipal de Saint-Martin-Valmeroux, dûment convoqué le 24 août 2026, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire Bernard ANDRIEU.

Présents :

M. Bernard ANDRIEU, Mme Yveline MARONNE, M. Rémi BESSON, Mme Marylène ANQUETIL, M. Anthony BROUSSE, M. Jean-Louis CHANEL, Mme Hélène FILQUIER, M. Hubert JOANNY, M. Julien LAJARRIGE, Mme Emmanuelle TEISSEDRE, M. Guy VISY.

Excusés/Pouvoirs : Mme Marie-Laure GLADINES donne pouvoir à M. Bernard ANDRIEU.
Mme Anaïs LAFON donne pouvoir à M. Hubert JOANNY
Mme Isabelle DEFRANCE excusée

Absents : Mme Marie-Laure GLADINES, Mme Isabelle DEFRANCE, Mme Anaïs LAFON

Le secrétariat est assuré par : M. JL CHANEL

Délibération N 2026-07-09-001

Objet: Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 22 juin 2026

1. Aménagement rue des Gantiers : Validation des principes d'aménagement incluant la requalification du carrefour du tabac, la création de 10 places de stationnement et l'étude d'un passage en sens unique descendant.
2. Gestion de l'eau en saison estivale: Mise en place d'un dispositif d'astreinte estivale (Juillet-Août) avec un numéro d'urgence dédié et constitution d'une réserve d'eau potable en mairie.
3. Espace France Services : Transformation du poste de conseiller numérique en un second poste de conseiller France Services. Le service déménagera vers les locaux de l'ancienne école de musique
4. Signature de la charte pour une restauration collective sans produits issus des accords de libre-échange, afin de soutenir l'agriculture cantalienne.
5. Proposition d'une liste de 24 contribuables pour le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).
6. Piscine Municipale : Les tarifs pour la saison estivale (Juillet-Août) ont été fixés, notamment à 3,50€ pour les adultes et 2€ pour les jeunes de 4 à 18 ans.
7. Adoption d'une grille de critères de points (revenus, enfants scolarisés, etc.) pour l'attribution des logements(cf délibération N 2026-22-06-07-009).

8. Création d'un bordereau de prix unitaires pour les prestations de service eau, ex: 150€ HT pour une clôture de compteur (cf délibération N 2026-22-07-008).
9. Validation de nouvelles plages de fermeture au public de la mairie (Lundi et Mercredi après-midi) pour permettre le travail sur dossiers
10. Transformation d'un poste d'agent technique en poste d'agent administratif.
11. Lancement d'une consultation de maître d'œuvre pour la rénovation du parc de plus de 20 logements
12. Délibération concernant les travaux de renforcement de la Chaux de Revel.
13. Micro-crèche : L'établissement a été officiellement nommé "Les Loupiots de la Maronne" et est situé au 13 rue du Bailliage.
14. Cantine à 1€ : Le conseil a validé une nouvelle tarification sociale pour permettre l'éligibilité au dispositif d'aide de l'État.
15. Droit de préemption : Par 8 voix contre 7, la commune a décidé de ne pas préempter la vente d'un bien situé au 11 rue des Gantiers appartenant à la Ligue Nationale Contre le Cancer.

Monsieur le maire soumet le procès-verbal de la séance du 22 juin 2026 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant leur adoption définitive.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte cette délibération

La secrétaire de séance,

Jean-Louis CHANEL

Le Maire,



Bernard ANDRIEU

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrages exprimés	14
Votes pour	14
Votes contre	0
Abstentions	0

COMMUNE
DE SAINT MARTIN VALMEROUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six le sept septembre Conseil Municipal de Saint-Martin-Valmeroux, dûment convoqué le 24 août 2026, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire Bernard ANDRIEU.

Présents :

M. Bernard ANDRIEU, Mme Yveline MARONNE, M. Rémi BESSON, Mme Marylène ANQUETIL, M. Anthony BROUSSE, M. Jean-Louis CHANEL, Mme Hélène FILQUIER, M. Hubert JOANNY, M. Julien LAJARRIGE, Mme Emmanuelle TEISSEDE, M. Guy VISY.

Excusés/Pouvoirs : Mme Marie-Laure GLADINES donne pouvoir à M. Bernard ANDRIEU.
Mme Anaïs LAFON donne pouvoir à M. Hubert JOANNY
Mme Isabelle DEFRANCE excusée

Absents : Mme Marie-Laure GLADINES, Mme Isabelle DEFRANCE, Mme Anaïs LAFON

Le secrétariat est assuré par : M. JL CHANEL

Délibération N 2026-07-09-002

Objet: Participation de la commune au plan de financement de la restauration de la chaire de l'église de St Martin Valmeroux.

La chaire à prêcher de l'église de St Martin Valmeroux est un immeuble inscrit au titre des monuments historiques. La propriété est publique.

L'association de défense du patrimoine a pris l'initiative de lancer la restauration de cette pièce maîtresse de l'église du centre bourg. Des devis ont été recherchés par l'association et validés par le chef de projet patrimoine de Conseil Départemental. Il s'élève à 50 000€

Il se trouve que seule la collectivité peut accéder aux subventions de l'Etat, de la Région et du département. Cette possibilité n'est pas ouverte à l'association du patrimoine.

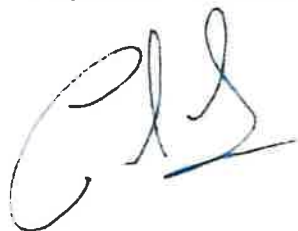
Afin de permettre la concrétisation de ce projet de maintien en bon état de cet élément du patrimoine communal, je vous invite à m'autoriser à solliciter des subventions selon le plan de financement suivant:

- Budget prévu:	59 020,00€
- Etat 30%:	17 706,00€
- Région 15%:	8 853,00€
- Département 20%:	11 804,00€
- Commune 35%:	20 657,00€

Le président de l'association s'est personnellement engagé à rembourser la part communale en fonction de la collecte en cours.

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir en délibérer et voter la présente délibération.

La secrétaire de séance,



Jean-Louis CHANEL

Le Maire,



Bernard ANDRIEU

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	14
Votes pour	14
Votes contre	0
Abstentions	0

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte cette délibération.

COMMUNE
DE SAINT MARTIN VALMEROUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six le sept septembre Conseil Municipal de Saint-Martin-Valmeroux, dûment convoqué le 24 août 2026, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire Bernard ANDRIEU.

Présents :

M. Bernard ANDRIEU, Mme Yveline MARONNE, M. Rémi BESSON, Mme Marylène ANQUETIL, M. Anthony BROUSSE, M. Jean-Louis CHANEL, Mme Hélène FILQUIER, M. Hubert JOANNY, M. Julien LAJARRIGE, Mme Emmanuelle TEISSEDE, M. Guy VISY.

Excusés/Pouvoirs : Mme Marie-Laure GLADINES donne pouvoir à M. Bernard ANDRIEU.
Mme Anaïs LAFON donne pouvoir à M. Hubert JOANNY
Mme Isabelle DEFRANCE excusée

Absents : Mme Marie-Laure GLADINES, Mme Isabelle DEFRANCE, Mme Anaïs LAFON

Le secrétariat est assuré par : M. JL CHANEL

Délibération N 2026-07-09-003

Objet: Vente d'un garage à Monsieur Fajou

Je propose que le conseil municipal donne son accord à la vente d'un garage automobile appartenant à la commune.

Parcelle cadastrale:

- ZW 243 ; surface: 1187m² dont 307m² bâti
- ZW 170 ; surface: 92m²

Un plan est joint à la présente délibération.

M. Fajou a présenté une offre d'un montant de 50 000€ incluant le bâtiment et les deux parcelles.

Afin de respecter les principes de transparence et d'équité qui doivent guider l'action municipale, le projet de vente a été publié sur le site internet de la mairie.

Je vous propose de retenir la proposition de M. Fajou, dont le montant est conforme aux attendus de la commune.

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir en délibérer et voter la présente délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte cette délibération

La secrétaire de séance,



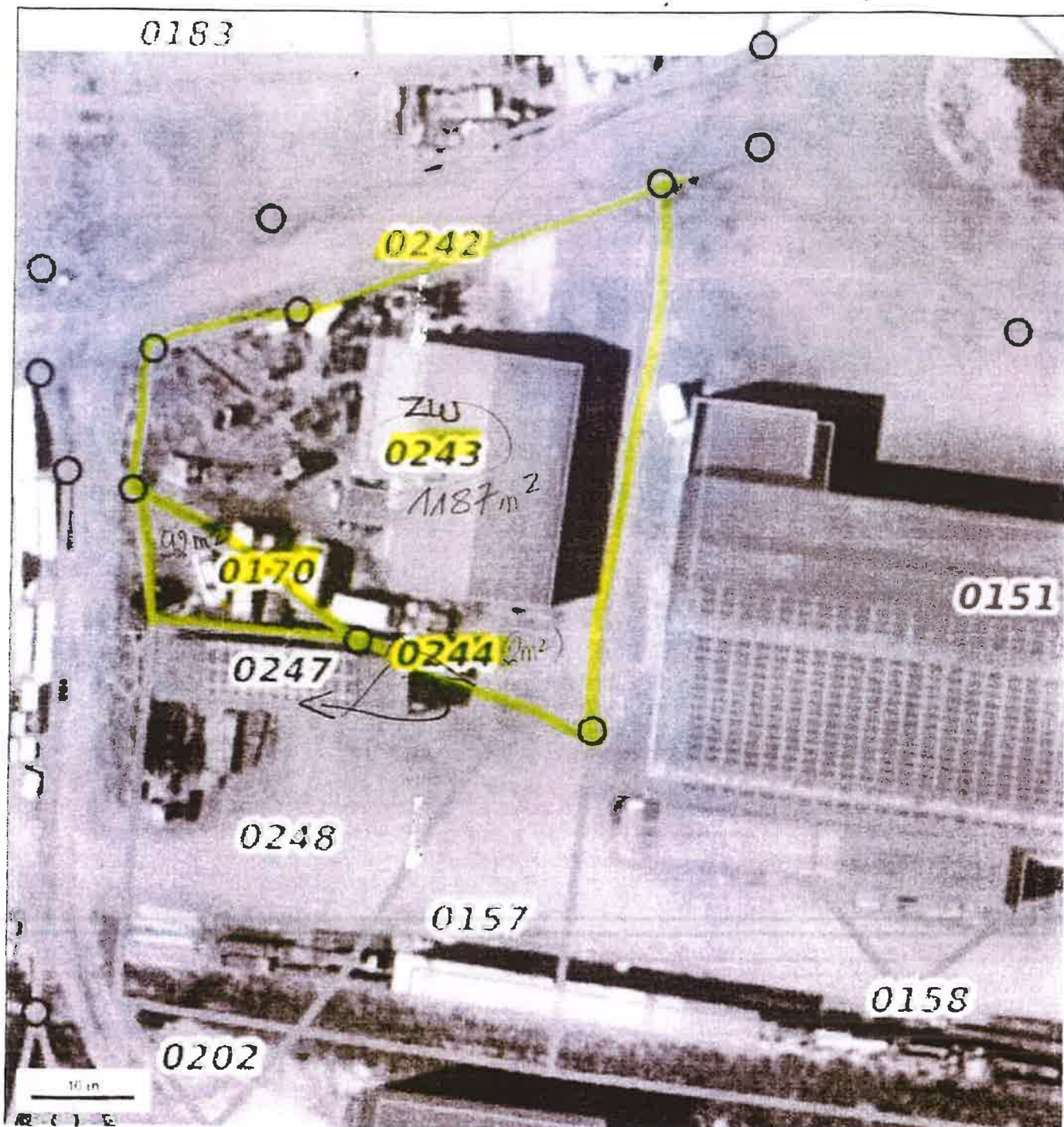
Jean-Louis CHANEL

Le Maire,



Bernard ANDRIEU

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	14
Votes pour	14
Votes contre	0
Abstentions	0



© IGN 2023

Longitude : 87° 57' 32" E
 Latitude : 45° 06' 45" N

0242 - 0170

676745258.
 M. FALCOY

COMMUNE

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le 
ID : 015-211502026-20260907-2026_07_09_004-DE

DE SAINT MARTIN VALMEROUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le sept septembre Conseil Municipal de Saint-Martin-Valmeroux, dûment convoqué le 24 août 2026, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire Bernard ANDRIEU.

Présents :

M. Bernard ANDRIEU, Mme Yveline MARONNE, M. Rémi BESSON, Mme Marylène ANQUETIL, M. Anthony BROUSSE, M. Jean-Louis CHANEL, Mme Hélène FILQUIER, M. Hubert JOANNY, M. Julien LAJARRIGE, Mme Emmanuelle TEISSEDE, M. Guy VISY.

Excusés/Pouvoirs : Mme Marie-Laure GLADINES donne pouvoir à M. Bernard ANDRIEU.
Mme Anaïs LAFON donne pouvoir à M. Hubert JOANNY
Mme Isabelle DEFRANCE excusée

Absents : Mme Marie-Laure GLADINES, Mme Isabelle DEFRANCE, Mme Anaïs LAFON

Le secrétariat est assuré par : M. JL CHANEL

Délibération N 2026-07-09-004

Objet: Attributions de subventions aux associations d'intérêts communal.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'importance du soutien apporté par la commune au tissu associatif local et aux actions menées par les associations au bénéfice des habitants et de la vie communale.

Afin de préparer l'attribution des subventions pour l'exercice 2026, un dossier de demande de subvention a été adressé à l'ensemble des associations. Dans un souci de simplification des démarches, la commune a fait le choix d'utiliser le même dossier que celui proposé par la Communauté de communes.

L'examen des dossiers retournés a toutefois fait apparaître que certains étaient incomplets ou insuffisamment renseignés. Plusieurs informations nécessaires à l'étude des demandes n'ont notamment pas été communiquées par certaines associations, en particulier le nombre d'adhérents, alors même que cette donnée constitue l'un des critères retenus pour déterminer le montant de la subvention.

Pour l'exercice 2026, il est ainsi proposé d'attribuer les subventions de fonctionnement selon les modalités suivantes :

500 € pour les associations comptant moins de 10 adhérents, ainsi que pour celles n'ayant pas communiqué leur nombre d'adhérents ;

1 000 € pour les associations comptant 10 adhérents ou plus.

Compte tenu de leur importance particulière dans la vie associative et de leur contribution à l'animation de la commune, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association Justi'Dance et au Football Club des 4 Vallées.

Les montants proposés pour chacune des associations sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal est invité à approuver l'attribution des subventions aux associations selon les montants présentés et à autoriser Monsieur le Maire à procéder à leur versements.

Nom de l'association	Dossier complété	Nombre d'adhérent sur la commune	Subvention
Comité des fetes St rémy	O	15	1000
Association des commerçants	O	5	500
Histoire et patrimoine	O	31	1000
APE école publique Nelson Mandella	O	32	1000
Justi Dance	O	44	1500
Association Ecurie de la maronne	O	20	800
Football-club 4 vallées	O	31	1500
La pétanque Saint martinoise	O	20	1000
Balades et découvertes en vallée de la maronne	O	52	1000
Tennis Passing shot	O	4	500
Récré active	O	5	500
Association pour le don du sang	O	N/A	
Association les montagnes de pierre	O	N/A	500
ACCA Saint Martin/ saint rémy	O	42	1000
Amicale des pompiers de Saint martin valmeroux	O	N/A	
Amicale des anciens combattants	O	N/A	500
Comité d'animation SMV	O	23	1000
Adaat			500
TOTAL			14500

délégation reportée

délégation reportée

L'association Ecurie de la Maronne bénéficie d'une subvention de 1000€ dont 200€ ont été versé en juillet.

Pour les associations: Récré Active, l' Amicale des pompiers de St Martin Valmeroux et Association pour le don du sang, Un complément d'information leur est demandée afin de pouvoir évaluer le montant de la subvention qui sera attribuée.

M. Brousse A, M.Chanel JL et M. Lajarrige J ne participent pas au vote par déontologie.

Le conseil municipal, par 10 voix pour et une voix contre, adopte cette délibération.

Le secrétaire de séance,



Jean-Louis Chanel

Le Maire,



Bernard ANDRIEU

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	11
Votes pour	10
Votes contre	1
Abstentions	3

COMMUNE
DE SAINT MARTIN VALMEROUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six le sept septembre Conseil Municipal de Saint-Martin-Valmeroux, dûment convoqué le 24 août 2026, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire Bernard ANDRIEU.

Présents :

M. Bernard ANDRIEU, Mme Yveline MARONNE, M. Rémi BESSON, Mme Marylène ANQUETIL, M. Anthony BROUSSE, M. Jean-Louis CHANEL, Mme Hélène FILQUIER, M. Hubert JOANNY, M. Julien LAJARRIGE, Mme Emmanuelle TEISSEDE, M. Guy VISY.

Excusés/Pouvoirs : Mme Marie-Laure GLADINES donne pouvoir à M. Bernard ANDRIEU.
Mme Anaïs LAFON donne pouvoir à M. Hubert JOANNY
Mme Isabelle DEFRANCE excusée

Absents : Mme Marie-Laure GLADINES, Mme Isabelle DEFRANCE, Mme Anaïs LAFON

Le secrétariat est assuré par : M. JL CHANEL.

Délibération N 2026-07-09-005

Objet: Demande de subvention pour le comice de Salers du 5 septembre 2026.

Il appartient au conseil municipal de délibérer afin de donner suite à la demande d'une subvention permettant au Comice de Salers de financer les récompenses à destination des éleveurs au concours annuel du 5 septembre 2026.

Je propose au Conseil Municipal de confirmer notre soutien à cette manifestation par l'octroi d'une subvention de 200€.

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir en délibérer et passer au vote de la présente délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte cette délibération

Le secrétaire de séance,



Jean-Louis Chanel

Le Maire,



Bernard ANDRIEU

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	15
Votes pour	
Votes contre	0
Abstentions	0

COMMUNE
DE SAINT MARTIN VALMEROUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six le sept septembre Conseil Municipal de Saint-Martin-Valmeroux, dûment convoqué le 24 août 2026, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire Bernard ANDRIEU.

Présents :

M. Bernard ANDRIEU, Mme Yveline MARONNE, M. Rémi BESSON, Mme Marylène ANQUETIL, M. Anthony BROUSSE, M. Jean-Louis CHANEL, Mme Hélène FILIQUIER, M. Hubert JOANNY, M. Julien LAJARRIGE, Mme Emmanuelle TEISSEDRE, M. Guy VISY.

Excusés/Pouvoirs : Mme Marie-Laure GLADINES donne pouvoir à M. Bernard ANDRIEU.
Mme Anaïs LAFON donne pouvoir à M. Hubert JOANNY
Mme Isabelle DEFRANCE excusée

Absents : Mme Marie-Laure GLADINES, Mme Isabelle DEFRANCE, Mme Anaïs LAFON

Le secrétariat est assuré par : M. JL CHANEL

Délibération N 2026-07-09-006

Objet: Adoption par le conseil municipal du tableau des emplois de la commune.

Le tableau des emplois d'une commune est un document administratif qui recense les postes de travail **permanents** dont dispose la commune dans son organisation.

Il permet notamment de savoir :

- combien de postes la commune est autorisée à avoir ;
- quels sont les emplois concernés : agent administratif, ATSEM, agent technique, policier municipal, responsable de service, etc. ;
- pour chaque emploi, le cadre d'emplois ou le grade correspondant ;
- la catégorie de l'emploi : A, B ou C ;
- la quotité de travail : temps complet ou temps non complet ;
- si le poste est pourvu ou vacant.

Le tableau des emplois sert de base juridique et budgétaire pour le recrutement des agents communaux. Lorsqu'une commune souhaite créer un nouveau poste ou supprimer un poste, cela doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Je vous invite à vous prononcer sur le tableau des emplois annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 09/09/2026

Reçu en préfecture le 10/09/2026

Publié le

ID : 015-211502026-20260907-2026_07_09_006-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte cette délibération

La secrétaire de séance,



Jean-Louis CHANEL

Le Maire,



Bernard ANDRIEU

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrages exprimés	14
Votes pour	14
Votes contre	0
Abstentions	0

COMMUNE

DE SAINT MARTIN VALMEROUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six le sept septembre Conseil Municipal de
Saint-Martin-Valmeroux, dûment convoqué le 24 août 2026, s'est réuni sous la Présidence de
Monsieur le Maire Bernard ANDRIEU.

Présents :

M. Bernard ANDRIEU, Mme Yveline MARONNE, M. Rémi BESSON, Mme Marylène ANQUETIL, M.
Anthony BROUSSE, M. Jean-Louis CHANEL, Mme Hélène FILQUIER, M. Hubert JOANNY, M. Julien
LAJARRIGE, Mme Emmanuelle TEISSEDRE, M. Guy VISY.

Excusés/Pouvoirs : Mme Marie-Laure GLADINES donne pouvoir à M. Bernard ANDRIEU.
Mme Anaïs LAFON donne pouvoir à M. Hubert JOANNY
Mme Isabelle DEFRANCE excusée

Absents : Mme Marie-Laure GLADINES, Mme Isabelle DEFRANCE, Mme Anaïs LAFON

Le secrétariat est assuré par : M. JL CHANEL

Délibération N 2026-07-09-007

Objet:Suspension du versement de l'indemnité d'élue à une élue éloignée de l'activité
municipale pour quelques mois .

Mme Anaïs LAFON pour raison personnelle, se met en retrait de sa participation active au
conseil municipal.

M. Le Maire propose de suspendre son indemnité d'élue pendant la période de retrait de Mme
LAFON.

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir en délibérer et voter la présente délibération.

La secrétaire de séance,



Jean-Louis CHANEL

Le Maire,



Bernard ANDRIEU

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrages exprimés	14
Votes pour	14
Votes contre	0
Abstentions	0

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte cette délibération.

COMMUNE
DE SAINT MARTIN VALMEROUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six le sept septembre Conseil Municipal de
Saint-Martin-Valmeroux, dûment convoqué le 24 août 2026, s'est réuni sous la Présidence de
Monsieur le Maire Bernard ANDRIEU.

Présents :

M. Bernard ANDRIEU, Mme Yveline MARONNE, M. Rémi BESSON, Mme Marylène ANQUETIL, M.
Anthony BROUSSE, M. Jean-Louis CHANEL, Mme Hélène FILQUIER, M. Hubert JOANNY, M. Julien
LAJARRIGE, Mme Emmanuelle TEISSEDRE, M. Guy VISY.

Excusés/Pouvoirs : Mme Marie-Laure GLADINES donne pouvoir à M. Bernard ANDRIEU.

Mme Anaïs LAFON donne pouvoir à M. Hubert JOANNY

Mme Isabelle DEFRANCE excusée

Absents : Mme Marie-Laure GLADINES, Mme Isabelle DEFRANCE, Mme Anaïs LAFON

Le secrétariat est assuré par : M. JL CHANEL

Délibération N 2026-07-09-008

Objet : Décisions modificatives concernant le budget principal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre les décisions
modificatives suivantes permettant de payer les dépenses d'investissements :

- Décision modificative 1 En matériel informatique

Augmentation de crédits au compte 21838 (autre matériel informatique) + 6 000 €

Diminution de crédits au compte 2315/250 (installation matériel technique) – 6 000 €

- Décision modificative 2 En matériel et outillage technique :

Augmentation de crédits au compte 2158 (autre installation matériel) + 6 000 €

Diminutions de crédits au compte 2315/238 (installation matériel technique) - 6 000 €

Décision modificative 3
 En matériel bureau et autres mobiliers

Augmentation de crédits € sur l'article 2184 (mobilier)	+12000 €
Diminution de crédits au compte 2315/303 (installation matériel technique)	- 12000 €

Décision modificative 4
 Installation générale, aménagement des constructions, bâtiments publics

Augmentation de crédits au compte 21351	+ 20 000 €
Diminution de crédits au 2315/250 Bâtiments publics	- 20 000 €

Le Conseil Municipal procède au vote concernant le résultat suivant et enregistre.

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrages exprimés	14
Votes pour	14
Votes contre	0
Abstentions	0

La secrétaire de séance,



Jean Louis CHANEL

Le Maire,



Bernard ANDRIEU